

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 
ID : 048-214800914-20191216-25_2019-DE

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 25/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16/12/2019**

**OBJET : LOCATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE
(Au-dessus de la mairie, ancienne école de Rieutort d'Aubrac et de Marchastel**

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Etaient absents :. Nicolas PERRET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr BRUN Roger ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale indique qu'il y a lieu comme chaque année de réviser le montant des loyers des logements sociaux de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Considérant les loyers des logements sociaux suffisamment élevés, décide de ne pas réévaluer les loyers des logements sociaux de la commune pour l'année 2020.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 16/12/2019
Le Maire

